

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

PROFESSIONNELS

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (ÉQUIPEMENTS)

ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

DIVISION DE LA CULTURE, DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

SECTION DES ÉQUIPEMENTS

POSTE PERMANENT

La Ville de Québec est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste permanent de conseiller en culture, loisirs et vie communautaire (équipements) à la Section des équipements de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Charlesbourg.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur de section, la personne titulaire du poste est responsable de l'analyse, de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation de programmes, de politiques et de plans d'action en matière de loisirs, de sports et d'équipements récréatifs, en collaboration avec les organismes et les partenaires internes et externes. Plus particulièrement, elle est responsable de l'élaboration de plans directeurs, de politiques, de leur mise à jour et de leur réalisation. Elle assure la coordination en lien avec le développement des équipements récréatifs. Elle identifie les besoins, effectue des analyses et pose des diagnostics dans les différents domaines d'intervention de la division. Elle structure et anime des rencontres de travail et favorise la concertation et la collaboration des intervenants. Elle conseille et assiste le personnel de première ligne en vue d'améliorer la qualité des services fournis à la population. Elle participe et coordonne, au besoin, la réalisation de projets spéciaux et de gestion. Elle exerce un rôle-conseil auprès de la direction de son unité relativement aux différents projets et demandes adressées à la Ville en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire. Elle contribue au développement des domaines des équipements récréatifs, des sports et du plein air de l'arrondissement. Elle effectue toute autre tâche requise par son travail.

EXIGENCES

Détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée, notamment en récréologie et posséder un minimum de trois années d'expérience dans le domaine de l'emploi.

Présenter une expérience pertinente dans la rédaction, la gestion et le suivi de protocoles et d'ententes en loisirs.

Posséder une bonne connaissance des organismes, des clientèles, des intervenants, des politiques et des pratiques dans le domaine du loisir, des sports et d'équipements récréatifs.

Connaissances et expériences en aménagement et en gestion de projets.

Habilités au plan de l'analyse, de la communication, de l'approche-client et à agir comme catalyseur pour dynamiser des équipes de travail.

Posséder une excellente maîtrise de la langue française, de l'analyse de dossiers complexes et de la rédaction de rapports.

Capacité à bien cerner les enjeux des dossiers et de l'environnement.

Autres aptitudes et qualités personnelles appropriées, telles que l'analyse, le sens de l'organisation, l'initiative, l'autonomie, le leadership, la créativité, la communication et le sens du travail d'équipe.

EXAMENS

La ou les épreuves de sélection sont en relation avec les fonctions de l'emploi mentionnées précédemment. S'il y a lieu, un examen écrit éliminatoire centré sur la tâche ou un exercice préentrevue peut être administré. L'entrevue est l'étape permettant l'intégration des différentes informations servant à l'évaluation finale des compétences des candidates et candidats.

TRAITEMENT	De 53 393 \$ à 92 460 \$
HORAIRE	35 heures par semaine, peut être appelé à travailler le soir et la fin de semaine.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 9 au 22 novembre 2017.
NUMÉRO DE CONCOURS	PROFR-091-2017
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.